COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 6-2020 - Séance du 25 juin 2020 - Ecrite

Création d'un quai et d'une passerelle pour mobilité douce à la Halte « Château d'Hauteville »

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 18 février 2019, nous vous informions que, suite aux demandes concrètes des habitants des quartiers de Milavy et du Genévrier, du GCA, de plusieurs institutions et de l'Hôtel Modern Times, la municipalité avait saisi l'opportunité des aménagements nécessaires à l'organisation de la FEVI pour développer l'offre de mobilité dans la zone d'Hauteville, de Milavy et du Genévrier. La création d'un nouveau quai adapté aux personnes à mobilité réduite, du côté Lausanne de la halte du château d'Hauteville était notamment une mesure projetée.

Malheureusement, en raison de la complexité des procédures administratives, la construction du quai n'a pu être réalisée avant le début de la fête des vignerons. Cependant, grâce à une détermination certaine, le nouveau quai a finalement été construit et sera mis en service au début du mois de mai 2020.

Forte de cette réalisation, la municipalité entend continuer le développement des infrastructures du secteur par la réalisation d'une passerelle enjambant la route cantonale de St-Légier et ainsi répondre aux besoins des habitants et utilisateurs. L'objectif de cet ouvrage est de faciliter et de sécuriser la liaison de mobilité douce entre les différents quartiers d'habitation, les institutions, l'hôtel Modern Times et le nouveau quai. Naturellement, la construction répondra aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'étude est en cours de réalisation par le bureau TBM ingénieurs à Vevey et devrait être soumise à l'examen préalable auprès de la direction générale de la mobilité et des routes au printemps 2020. A l'issue de cet examen, le projet sera soumis à l'enquête publique. Enfin, cette procédure permettra de soumettre aux membres de ce conseil, un préavis pour la demande d'un crédit de réalisation.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 mars 2020

Copie à : M. T. George, municipal délégué
Copie à : Bureau du conseil communal